

Ce qui change en juillet 2026 : plusieurs réformes majeures entreront en vigueur en France, touchant la parentalité, le droit du travail, l'assurance chômage, la fiscalité, l'environnement et les filières de recyclage, le bâtiment et la sécurité automobile.

Le 1er juillet 2026 marque l'entrée en vigueur d'un ensemble de mesures réglementaires en France touchant la parentalité, le bâtiment, l'environnement et les filières de recyclage. Ces décisions traduisent des choix politiques concrets : soutenir les familles, accélérer la transition énergétique et mieux encadrer l'impact des produits sur la santé et les sols.

Les changements concernent aussi bien des dispositifs sociaux, comme le **congé supplémentaire de naissance**, que des normes techniques, telles que la révision du **DPE** ou des ajustements de la **RE2020**. Ils auront des conséquences visibles sur les pratiques professionnelles et les démarches administratives dès cet été.

Parentalité

Congé supplémentaire de naissance

Un **congé supplémentaire de naissance** sera accessible à chaque parent pour une durée modulable de 1 à 2 mois, en complément des congés de maternité, paternité ou d'adoption existants. L'indemnisation sera de 70 % du salaire net le premier mois et 60 % le second, avec possibilité de fractionnement et de prise simultanée ou alternée par les parents. Les démarches doivent être signalées à l'employeur au moins un mois avant le début du congé, ou 15 jours si le congé suit immédiatement un congé existant.

Le dispositif permet une grande **flexibilité** : la durée et la répartition du congé seront choisies par les parents selon leurs besoins professionnels et familiaux. Les entreprises devront adapter leurs procédures internes pour gérer ces absences et les impacts sur l'organisation du travail.

Droit du travail

La réforme du droit du travail introduit plusieurs changements :

- **Flexibilisation des horaires** avec annualisation possible et négociations sectorielles renforcées.
- **Simplification des licenciements économiques** pour les entreprises de moins de 50 salariés.
- **Nouveau statut hybride** entre salariat et travail indépendant.
- **Renforcement des droits à la formation** et création d'un compte personnel d'activité universel.
- **Droit à la déconnexion** et obligations de transparence salariale pour les employeurs.
- **Régularisation amiable** pour les erreurs administratives et renforcement des sanctions pour travail dissimulé ou harcèlement

Assurance chômage

La réforme de l'assurance chômage modifie le calcul et la durée d'indemnisation :

- Le **taux de remplacement** passe à 60 % pour les salaires inférieurs à 2 500 € bruts mensuels.
- La **durée minimale d'affiliation** passe de 6 à 8 mois pour les nouveaux entrants.
- La durée maximale d'indemnisation varie selon l'âge et le taux de chômage, avec un mécanisme de contracyclicité pour ajuster les durées

Fiscalité et aides

Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu (+0,9 %).

La loi de finances 2026 revalorise le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+0,9 %), afin de neutraliser son effet sur le niveau d'imposition des ménages.

Barème de l'impôt sur le revenu

Tranche de revenu imposable (par part)	Taux marginal d'imposition
Jusqu'à 11 600 €	0 %
De 11 601 € à 29 579 €	11 %
De 29 580 € à 84 577 €	30 %
De 84 578 € à 181 917 €	41 %
Au-delà de 181 917 €	45 %

Maintien de l'abattement de 10 % sur les retraites et reconduction de la contribution différentielle sur les hauts revenus.

L'article 6 du projet de loi de finances 2026 prévoyait la suppression de l'abattement de 10 % des pensions de retraite sur le calcul de l'impôt sur le revenu en le remplaçant par un abattement forfaitaire de 2 000 euros. La loi de finances 2026 adoptée supprime cette mesure en conservant cet avantage fiscal.

Création d'une taxe sur les holdings patrimoniales et sur les petits colis (2 € par article).

Dispositif « Relance logement » pour les bailleurs avec déductions fiscales sur travaux et loyers plafonnés.

Revalorisation de la prime d'activité (+50 € par mois) et extension du repas étudiant à 1 €

Reconduction de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR)

Instaurée en 2025, **la contribution différentielle sur les hauts revenus est reconduite par la loi de finances 2026**. Cet impôt vise à garantir un taux d'imposition minimale de 20 % sur les revenus pour les foyers fiscaux les plus aisés jusqu'à ce que le déficit public soit inférieur à 3 % du PIB.

La contribution différentielle sur les hauts revenus concerne les foyers dont le revenu fiscal de référence pour les revenus 2025 dépasse :

- 250 000 € pour un célibataire,
- 500 000 € pour un couple.

Création d'une taxe sur les holdings patrimoniales

La loi de finances 2026 instaure **la création d'une taxe sur les holdings patrimoniales** avec un champ d'application plus restreint que dans le projet de loi initial soumis aux parlementaires. Initialement fixée à 2 % des actifs non affectés à une activité économique, la mesure a été amendée pour cibler uniquement la valeur vénale de **certains biens dits « somptuaires » non liés à une activité professionnelle**, comme les yachts, les véhicules de collection, chevaux de course ou encore les bijoux. En revanche, sont exclus de l'assiette taxable :

- La trésorerie,
- Les titres financiers,

- Les participations actives,
- Les œuvres d'art.

Le taux de la taxe s'élève à 20 % sur les exercices clos à partir du 31 décembre 2026. La taxe s'appliquera aux holdings contrôlés par des personnes physiques avec un seuil de patrimoine au moins égal à cinq millions d'euros.

Doublement du plafond de la réduction d'impôt "Coluche"

La loi de finances 2026 encourage la générosité des Français *via* des réductions d'impôt plus avantageuses :

- **à compter du 14 octobre 2025, les dons effectués à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ou aux victimes de violence ouvrent droit à une réduction d'impôt de 75 % dans la limite de 2 000 euros par an**, contre 1 000 euros avant cette date,
- **les dons effectués entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026, en vue de la restauration du château de Chambord**, ouvrent droit quant à eux à une réduction d'impôt de 75 %, dans la limite de 1 000 euros par an.

Environnement et bâtiment

Révision du DPE : coefficient de conversion de l'électricité réduit de 2,3 à 1,9 pour mieux valoriser les logements à faible émission carbone.

Ajustements de la réglementation environnementale

RE2020 pour les permis déposés à partir du 1^{er} juillet 2026, avec marges supplémentaires pour espaces extérieurs et faisabilité technique.

Les ajustements issus du rapport Rivaton modifient certaines exigences de la **RE2020** pour les permis déposés à partir du 1^{er} juillet 2026. L'objectif affiché est de concilier **performance environnementale**, confort d'usage et faisabilité technique, notamment pour les immeubles de grande hauteur.

Parmi les évolutions, des marges supplémentaires peuvent être accordées pour valoriser les **espaces extérieurs** et réduire des contraintes trop strictes qui freinaient certains projets. Les acteurs de la construction devront intégrer ces nouvelles règles dans leurs études thermiques et leurs demandes de permis.

Interdiction progressive des PFAS dans les cosmétiques, vêtements imperméabilisants et revêtements techniques.

La loi n° 2025-188 prévoit une interdiction progressive des **PFAS** en raison de leurs risques sanitaires et environnementaux. Depuis le 1^{er} janvier 2026, plusieurs catégories de produits contenant des PFAS sont déjà concernées, et la mise en

œuvre se poursuit au 1er juillet 2026.

Les secteurs touchés devront adapter leurs formulations et leurs fournisseurs pour se mettre en conformité. L'interdiction vise à réduire la contamination des milieux et limiter l'exposition humaine à ces composés persistants.

- **Cosmétiques** contenant PFAS : interdits
- **Vêtements et chaussures** imperméabilisants : interdits sauf usages de protection spécifiques
- **Farts de ski** et autres revêtements techniques : interdits

Réforme de la responsabilité élargie du producteur

(REP) pour les emballages professionnels, avec obligations de collecte, tri et contribution

La nouvelle **REP** applicable aux emballages professionnels impose aux producteurs des obligations renforcées de collecte, tri et recyclage à compter du 1er juillet 2026. Le dispositif vise à responsabiliser davantage les acteurs en amont de la chaîne et à améliorer les taux de valorisation.

Les entreprises devront adhérer à des éco-organismes, déclarer leurs volumes d'emballages et contribuer financièrement aux filières. Des sanctions administratives sont prévues en cas de manquement aux obligations.

Acteur	Obligation principale
Producteur	Adhésion, déclaration et contribution financière
Eco-organisme	Organisation de la collecte et du recyclage

Procédures accélérées pour projets de méthanisation

Le décret du 21 avril 2026 instaure un régime contentieux accéléré pour certains projets énergétiques, notamment la **méthanisation**. L'objectif est de réduire les délais juridiques pour permettre un déploiement plus rapide des installations.

Les porteurs de projet bénéficieront d'un calendrier judiciaire resserré, ce qui peut améliorer la bancabilité et la planification des chantiers. Les collectivités et les exploitants agricoles impliqués devront adapter leurs dossiers techniques pour respecter les nouvelles exigences procédurales.

***Fait clé :** la combinaison d'incitations techniques et de simplification procédurale vise à accélérer la production de gaz renouvelable, estimée à plusieurs centaines de sites supplémentaires d'ici 2028 selon les scénarios gouvernementaux.*

Conséquences pour les acteurs et les projets

Ces mesures dessinent un cadre où **adaptation** et **anticipation** deviennent indispensables pour les entreprises, les collectivités et les ménages. Les professionnels doivent revoir leurs process internes, les bureaux d'études actualiser leurs modèles et les bailleurs prévoir des plans de rénovation conformes aux nouveaux critères.

Pour les familles, le **congé supplémentaire de naissance** ouvre des possibilités concrètes d'organisation du temps, tandis que pour le secteur du bâtiment la révision du **DPE** et la RE2020 redéfinissent les priorités d'investissement. Les interdictions sur les **PFAS** et la REP renforcée contribueront à une économie plus circulaire et moins polluante.

Sur le plan pratique, anticipez les démarches administratives avant le 1er juillet 2026 : dépôts de permis, contrats fournisseurs et déclarations REP. La période de mise en conformité variera selon la taille et le secteur d'activité, mais l'enjeu commun reste la réduction des impacts environnementaux et l'amélioration du bien-être collectif.

Logement

Création du dispositif « Relance logement »

La loi de finances 2026 met en place un nouveau dispositif fiscal à destination des particuliers afin de stimuler l'offre de logement locatif. **Mis en place pour trois ans, Relance logement concerne les logements dans les immeubles collectifs sur l'ensemble du territoire :**

- neufs,
- anciens, à condition de réaliser des travaux représentant au moins 30 % de la valeur du bien.

Pour bénéficier du dispositif, les bailleurs doivent s'engager à louer le bien comme logement principal (sauf dans le cercle familial proche) pendant une durée de neuf ans en respectant un plafond de loyer.

En contrepartie, le bailleur pourra déduire de ses revenus locatifs :

- une partie du prix d'achat du bien (jusqu'à 12 000 euros/an),
- l'intégralité des charges liées à la location (travaux, intérêt d'emprunt, taxe foncière) jusqu'à 10 700 euros.

Réouverture de MaPrimeRénov'

L'absence de vote de budget fin 2025 a eu pour conséquence la suspension du guichet MaPrimeRénov'. **L'adoption de la loi de finances 2026 permet la réouverture complète de MaPrimeRénov'** à tous les ménages dans les mêmes conditions qu'en 2025. Un rendez-vous en espace conseil France Rénov' devient obligatoire avant le dépôt d'une demande d'aide MaPrimeRénov'.

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique des logements individuels et copropriétés.

Aides et financement

Hausse de la prime d'activité

La loi de finances **revalorise en moyenne la prime d'activité de 50 euros par mois et par bénéficiaire**. La prime d'activité est une aide qui permet de compléter les revenus des salariés les plus modestes. Elle vise à encourager la reprise ou l'exercice d'une activité professionnelle des salariés de plus de 18 ans. La prime d'activité est calculée en fonction de la composition et des ressources du foyer.

Réouverture des autres guichets suspendus en l'absence de budget voté fin 2025

L'adoption de la loi de finances 2026 permet la réouverture progressive des guichets contraints de fermer au 1^{er} janvier 2026 :

- [Ma Prime Logement Décent](#), pour la réhabilitation des logements indignes ou dégradés,

- [Ma PrimeAdapt'](#), pour financer les travaux d'adaptations des logements,
- [Loc'Avantages](#), pour bénéficier d'une réduction d'impôt si vous proposez un logement à la location.

Automobile

Financement du permis

Désormais, **le financement de la préparation aux épreuves du permis de conduire du groupe léger (permis A1, A2, B1, B) via le compte personnel de formation (CPF) est limité aux demandeurs d'emploi ou aux salariés qui bénéficient d'un financement d'un tiers** pour préparer ce type de permis. Par ailleurs, **l'aide aux apprentis pour financer leur permis de conduire est supprimée.**

Sécurité automobile

À partir du **7 juillet 2026**, tous les véhicules neufs devront intégrer :

- **Alerte anti-distracted (ADDW)** avec caméra et capteurs pour surveiller le conducteur.
- **Freinage d'urgence étendu** pour détecter piétons et cyclistes.
- **Emergency Stop Signal (ESS)** : feux stop clignotants lors de freinages brusques.

Ces mesures concernent tous les modèles neufs, y compris les anciens types encore au catalogue, et visent à améliorer la sécurité routière et réduire les accidents

Ces changements auront des impacts directs sur les familles, les salariés, les entreprises, les propriétaires et les consommateurs. Il est recommandé d'anticiper les démarches administratives, les adaptations professionnelles et les investissements nécessaires pour se conformer aux nouvelles obligations.

Démarches administratives

Listes électorales

Deux ans après la loi du 13 juin 2024 renforçant l'ordonnance de protection, son décret d'application est enfin publié. Paru au Journal officiel, le texte précise les conditions dans lesquelles l'adresse des personnes protégées doit être masquée dans **les listes électorales**. Il en profite pour corriger deux autres points du Code électoral : l'harmonisation des délais d'inscription selon le canal utilisé, et la transmission directe au REU des décisions judiciaires de privation du droit de vote.

Pourquoi ce décret sur les listes électorales ?

Le Code électoral prévoit, en son [article L37](#), que **tout électeur peut obtenir une copie de la liste électorale de sa commune, voire de toutes les communes d'un département, auprès de la préfecture**, à condition de ne pas en faire un usage commercial. Cette disposition, utile notamment lors de la constitution des listes pour les élections municipales, comporte cependant des risques pour certaines personnes vulnérables.
